

Le processus démocratique au Tchad

Mahamat-Ahmad ALHABO

Secrétaire général du Parti pour les Libertés et le Développement (PLD)

4 octobre 2016

INTRODUCTION

Situé au centre du continent africain, le Tchad, pays enclavé, est l'un des plus vastes du continent (1 284 000 Km²). Sa population est estimée à 12 000 000 d'habitants, ayant comme langues officielles le français et l'arabe mais les principales langues de communication sont l'arabe tchadien et le sara. Les principales religions sont l'islam (54%) et le christianisme (35%).

Le Tchad a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. Très rapidement une succession des crises politico-militaires dues à la mal-gouvernance de 1^{er} Président Tombalbaye (1960-1975) ont eu un effet désastreux sur son potentiel économique, social et culturel.

Malgré la persistance de ces crises, le processus démocratique, entamé en 1990 a conduit le pays à la tenue de la conférence nationale souveraine en janvier 1993, à l'adoption d'une nouvelle constitution en mars 1996 mais révisée en juillet 2005 pour supprimer la limitation des mandats présidentiels, puis à la tenue des élections présidentielles et législatives dont la dernière, très contestée, s'est tenue en avril 2016. On y reviendra plus longuement, plus loin, sur cette dernière élection.

I) LES PARTIS POLITIQUES

1.1) La marche vers le multipartisme

La fin de la deuxième guerre mondiale entama une amorce d'un mouvement de réforme du régime colonial instauré au Tchad depuis avril 1900.

Pour compter de mars et avril 1946, la loi de 1901 sur la création des associations a été rendue applicable au Tchad et a permis plus tard la création des partis politiques.

Les premiers partis politiques furent créés fin 1946 et début 1947. Les plus importants d'entre eux étaient : le PPT – RDA et l'UDT. D'autres nouveaux partis furent créés. Mais beaucoup de ces partis étaient les appendices des partis politiques de la métropole: SFIO, UDSR, RPF, PCF etc..

Le Président de la jeune république tchadienne montra très rapidement des tendances dictatoriales : il déclara persona non grata, expulsa et embastilla tous ceux qui seraient des adversaires, des rivaux, ou des prétendus comploteurs.

A bout d'arguments, en janvier 1962, Tombalbaye dissout tous les autres partis politiques autres que le sien et instaure le Parti unique.

C'est par les ordonnances n°45 et 46 et les décrets n°193 et 207 de 1962 que le pouvoir liberticide de l'époque dissout les partis et assure le maintien de l'ordre. C'est sur la base de ces mêmes textes, qui sont toujours en vigueur au Tchad, que le Ministre de la Sécurité Publique et de l'Immigration a interdit les activités du Front de l'Opposition Nouvelle pour l'Alternance et le Changement (FONAC) mais qui ont été pour la première fois bravées.

De décembre 1946 à janvier 1962, le multipartisme au Tchad a duré 15 ans et 2 mois.

De 1962 à 1990, le pays connut plusieurs régimes dictatoriaux, les révoltes des Frolinat, plusieurs interventions militaires étrangères, notamment françaises. C'est la période de parti unique, à l'exception de la période de guerre civile généralisée où plusieurs tendances politico-militaires se sont affrontées. A partir de juin 1982, les Forces Armées du Nord (FAN) de Hisseine Habré eurent le dessus et réinstaurèrent le Parti unique. Les FAN se muèrent en Union Nationale pour l'Indépendance et le Renouveau (UNIR).

La chute du régime de Hisseine Habré, en 1990, et le vent de la démocratie qui soufflait désormais sur le continent africain ont dû permettre aux tchadiens de reposer la question du multipartisme dans leur pays.

1.2) Le multipartisme de 1990 à 2016

Le 04 décembre 1990, après sa prise du pouvoir, Idriss Deby annonçait aux Tchadiens: «je ne vous apporte ni or, ni argent, mais la démocratie ». Vingt-cinq ans après, les Tchadiens n'ont eu ni or, ni argent et moins encore la démocratie. Le Mouvement Patriotique du Salut (MPS, le parti au pouvoir) et Idriss Deby ont instauré un système politique incohérent et perfide. C'est tout sauf une démocratie. Le concept de démocratie a été vidé de ses valeurs intrinsèques que sont, entre autres, le respect du choix électoral du peuple, l'alternance politique et la bonne gouvernance.

Depuis plus de 25 ans, c'est une seule personne qui se maintient au pouvoir sans alternance, par la menace, la répression, la corruption et l'assassinat de tous ceux qui s'opposent à sa politique. La gouvernance de Deby se caractérise essentiellement par une gestion patrimoniale du pays en faisant main basse sur toutes les ressources nationales à son profit et celui de sa famille. Résultat : le pays est en banqueroute totale malgré les énormes ressources provenant de l'exploitation pétrolière depuis 2004.

Déjà, lors de la campagne électorale de 2001, Idriss Deby a annoncé la couleur en déclarant qu'il n'est pas venu au pouvoir par «un billet Air Afrique». Et plus tard, le 11 août 2015, à Abéché, Idriss Deby a affirmé qu'il n'y a pas un bon Tchadien qui puisse diriger ce pays à part lui. Comprenez cela qu'il entend rester au pouvoir quel que soit les suffrages qui seraient exprimés par le peuple tchadien pendant les élections présidentielles. Promesse tenue lors des

élections et notamment la dernière. En effet, le 21 avril 2016, une fois de plus, il a opéré un coup d'état électoral pour se maintenir au pouvoir à vie.

Toutes les élections organisées par le pouvoir MPS n'ont été ni transparentes, ni crédibles parce que toutes entachées des fraudes massives et grossières. Le suffrage exprimé par le peuple a toujours été détourné et le choix du peuple tchadien dévoyé.

Pour que Idriss Deby Itno se maintienne au pouvoir et à vie, la constitution, consensuelle adoptée à l'issue de la conférence nationale de 1993, a été modifiée en supprimant la limitation des mandats présidentiels. Conséquence immédiate : la situation politique s'est grippée et ensuite complètement bloquée. Il a fallu la signature de l'accord du 13 août 2007, pour relancer le processus démocratique au Tchad. Mais, malheureusement, la volonté manifeste de Idriss Deby Itno de s'éterniser au pouvoir l'a poussé, une fois de plus, à torpiller cet accord. Cela s'est traduit d'une part, par la non-application de la biométrie aux élections présidentielles de 2011 et 2016 et d'autre part, par les arrestations et disparition forcée des leaders des partis politiques de l'opposition.

Dans le chapitre 4 de l'accord du 13 août 2007, les parties signataires ont convenu des mesures que le Gouvernement devait prendre pour assainir l'environnement démocratique et garantir la neutralité de l'Etat. Il est triste de constater que le régime a fait exactement le contraire: l'administration territoriale a été politisée et militarisée; les Chefs de circonscriptions administratives et leurs collaborateurs (Sultans, Chefs de canton, de village, de quartier ou de carré), ainsi que les responsables et agents des forces de défense et de sécurité sont devenus des militants actifs du parti au pouvoir; aucune résolution des états généraux de l'armée n'a été mise en œuvre ; les journalistes des médias publics exercent leur profession sous la contrainte ; l'indépendance de la justice est bafouée.

Le gouvernement, qui n'est plus capable de faire face à ses obligations pour payer les dettes internes et externes, les salaires, les retraites et les bourses des étudiants, a dilapidé plus de 14 milliards de FCFA pour investir un individu mal élu, un putschiste électoral.

Malgré ce contexte difficile où toute opposition à la politique de Deby est considérée comme un acte de défiance gravissime, un délit majeur dont les auteurs sont estampillés ennemis dangereux et condamnés à la mort qu'on trouve dans le pays des hommes et des femmes qui luttent héroïquement au péril de leur vie pour que le Tchad devienne un pays normal. C'est-à-dire un pays où aucun opposant ne soit tué, un pays où les élections soient transparentes, libres et démocratiques, un pays où l'alternance politique soit normale et banale, un pays où les ressources nationales ne soient pas la propriété d'un individu, d'une famille, d'un clan ethnique !

1.3) Le Parti pour les Libertés et la Démocratie (PLD)

C'est avec espoir et enthousiasme que des militants se sont unis pour créer, en 1993, le PLD et ont élu Ibni Oumar Mahamat Saleh comme 1^{er} Secrétaire Général du Parti.

A sa création, le PLD s'est fixé plusieurs objectifs. Le Parti entend œuvrer, entre autres, à la préservation de l'unité nationale, la laïcité de l'état, l'édification d'un Etat unitaire fortement décentralisé, à lutter contre le tribalisme, le confessionnalisme et toutes formes de discrimination, promouvoir les libertés fondamentales, lutter contre l'injustice sous toutes ses

formes, garantir l'indépendance de la justice, bâtir *une armée véritablement nationale dans sa composition et républicaine dans sa mission*.

Le parti a adopté un plan socio-économique et a défini des programmes sectoriels pour l'environnement, le tourisme, la santé, l'habitat, l'éducation, la formation, l'emploi, la culture et les moyens modernes de communication, le genre et la promotion de la femme, le sport et les loisirs.

Fin 1993, le PLD et un certain nombre de partis politiques ont signé avec le parti de Deby, le MPS, un programme commun de gouvernement appelé Démocratie Consensuelle et Participative (DCP). Le PLD a envoyé au Gouvernement trois de ses membres. Cette alliance avait du plomb dans l'aile. Pour le PLD, sa participation à la DCP était une contribution à l'instauration d'un système démocratique où les pouvoirs devaient être séparés, la bonne gouvernance assurée et des élections transparentes organisées à l'issue de la période de transition. Pour le MPS et Deby, c'était plutôt un soutien inconditionnel à toutes ses dérives. Dès le début de 1994, lors de l'installation de ses organes de base, le Parti a tiré la sonnette d'alarme en dénonçant énergiquement les dérives du pouvoir MPS, marquant du coup la limite de l'alliance. Il a été clairement signifié que le PLD, tout en étant signataire de l'alliance, gardera toutes ses libertés d'expression et de critique. Le divorce définitif avec le pouvoir MPS est intervenu, en 2001, lorsque le Secrétaire Général du Parti a été investi candidat à l'élection présidentielle.

La Participation du PLD à l'élection présidentielle de 2001, lui a permis de tirer un certain nombre de leçons. Le pouvoir MPS est fondamentalement contre toute forme d'alternance démocratique au Tchad. Il a mis en place une stratégie de fraude massive pendant toutes les élections (CENI, Commission Electorale Nationale Indépendante parallèle, faux procès-verbaux, bourrage des urnes, votes multiples, ingérence intempestive des autorités administratives, militaires et traditionnelles).

Pour contrer cette politique, il faut d'abord regrouper toute l'opposition et exiger ensemble une organisation transparente des élections.

C'est ainsi que sous l'impulsion du PLD, il a été mis en place le premier regroupement des partis politiques, en 2002, la Convention pour l'Alternance Démocratique (CAD) et plus tard la Coordination des Partis Politiques pour la Défense de la Constitution (CPDC). Le PLD a suggéré la mise en place d'un fichier électoral biométrique avec l'utilisation des kits d'identification. Tous ces regroupements étaient présidés par le Secrétaire Général du PLD, Ibni Oumar Mahamat Saleh.

Après un dur et long combat, le pouvoir MPS et l'opposition démocratique ont signé l'accord du 13 août 2007 qui énonçait les principes de l'organisation transparente des élections en mettant en place un recensement biométrique et l'assainissement de l'environnement politique. Les négociations et la signature de cet accord ont été conduites de bout en bout par le Secrétaire Général du PLD.

En février 2008, les rebelles tchadiens attaquent la ville de N'Djaména et mettent en déroute l'armée de Deby. Ils n'arrivent pas à s'entendre sur la conduite des événements et se retirent

dans leur base arrière, au Soudan. Deby profite de l'occasion pour arrêter et faire disparaître le Secrétaire Général du PLD.

De 2008 à 2014, le PLD a suspendu toute participation aux élections, consacrant l'essentiel de ses activités à la recherche de la vérité sur le sort réservé à son Secrétaire Général.

Le 6 février 2016, le PLD a tenu un congrès extraordinaire qui a pris deux résolutions : il a désigné un nouveau secrétaire général et décidé de participer à l'élection présidentielle d'avril 2016.

II) ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2016

Les conditions dans lesquelles l'élection présidentielle a été organisée, le 10 avril 2016, sont entachées de graves irrégularités, compromettant gravement le caractère démocratique, libre, crédible et transparent d'une élection souhaitée par l'ensemble du peuple. Les résultats issus de cette élection auxquelles ne se reconnaît pas le peuple tchadien sont susceptibles d'engendrer des conflits post électoraux. Des manœuvres de toutes sortes, destinées à confisquer le pouvoir au profit du Président sortant Idriss Deby Itno, ont été mises en place avant, pendant et après le scrutin du 10 avril 2016.

3.1) Les manœuvres avant l'élection

Les manœuvres les plus évidentes sont, entre autres :

- a) En application des accords intervenus entre les acteurs politiques, le gouvernement a réalisé le recensement biométrique des électeurs qui a coûté au trésor public 14 milliards de FCFA, soient un peu plus de 21 millions d'Euros. Et la forte participation des électeurs au scrutin présidentiel est due en partie au recensement biométrique. Le gouvernement a obstinément refusé d'acheter les kits de reconnaissance et d'identification des électeurs lors de la distribution des cartes d'électeurs et le jour du scrutin présidentiel du 10 avril 2016, dans les bureaux de vote. Que vaut un recensement biométrique sans kits de reconnaissance et d'identification ? On est tenté de répondre **rien, absolument rien**. Dans tous les cas, cette élection était une mise en scène grossière, une mascarade caractérisée par une fraude massive.
- b) Des leaders syndicaux et autres défenseurs des droits humains ont été incarcérés afin de les empêcher d'organiser des manifestations et protestations contre les conditions d'organisation de cette élection. Ils ne seront libérés qu'au lendemain du scrutin.
- c) Les communications téléphoniques ont été fortement perturbées pour manifester et empêcher la mobilisation populaire contre le pouvoir.

3.2) Les manœuvres le jour du scrutin

Tous les moyens modernes et populaires de communication tels que les SMS, Facebook, Whatsapp et autres ont été coupés, empêchant toute forme de communication sociale habituelle et surtout empêcher les représentants des candidats de l'opposition à communiquer les résultats des bureaux de vote.

Les présidents des bureaux de votes doivent donner une copie du procès-verbal de dépouillement aux représentants des candidats, conformément au code électoral. Mais dans toutes les régions nord du pays, des procès-verbaux ont été confisqués par certains individus souvent armés, pour priver les autres candidats d'éléments probants à l'appui de leur éventuelle requête devant le Conseil constitutionnel. Malgré cela beaucoup de procès-verbaux ont été sécurisés et transmis avec beaucoup de retard aux QG des candidats.

Les responsables du parti au pouvoir, avec la complicité de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), ont distribué les bulletins de vote de façon sélective, de manière à défavoriser les régions présumées acquises à l'opposition. Des vols des bulletins ont été enregistrés dans plusieurs autres localités du pays et ont servi au bourrage massif des urnes par des personnes à la dévotion du candidat du parti au pouvoir.

Dans les circonscriptions où les dépouillements ont été catastrophiques pour le candidat DEBY, des gangs armés se sont organisés pour faire disparaître les urnes avant leur arrivée dans les lieux de compilation des résultats.

Beaucoup des éléments de force de défense et de sécurité ont été arrêtés, frappés, torturés et embastillés au Commissariat central de N'Djaména. Certains ont été libérés le soir et sont venus témoigner. 49 militaires ont été déportés à Wour où ils ont subi un traitement humiliant et dégradant. Sous la pression nationale et internationale, ils ont recouvré leur liberté. D'autres, comme vous le savez, sont portés disparus. Leur faute est de n'avoir pas voté pour le candidat Idris Deby Itno. La justice tchadienne ayant classé sans suite ce dossier, désormais c'est les ONGs tchadiennes et internationales qui ont saisi les instances internationales pour que la vérité soit connue sur ce sujet.

La CENI parallèle, les autorités administratives, militaires et traditionnelles se sont ingérées de manière gravissime pour favoriser la candidat Deby lors du scrutin.

Malgré toutes ces manœuvres, les Tchadiens, soucieux de leur devenir, conscients de leur situation actuelle de misère et épris du changement, ont massivement voté les candidats de l'opposition.

Vous trouverez en annexe une liste non exhaustive des irrégularités recensées par le PLD.

3.3) Les manœuvres après le scrutin

Pour créer la confusion, la CENI complice du pouvoir a proclamé les résultats par régions contrairement au code électoral qui dispose qu'ils doivent l'être par département et par bureau de vote.

La nuit de la proclamation du résultat, le 21 avril 2016, des tirs d'armes de toutes sortes ont été entendus jusqu'à l'aube et ce, dans tout le pays. Il y a eu des pertes en vies humaines. L'objectif était d'empêcher les contestations parce que la population envisageait de descendre dans les rues. Ainsi donc Idriss Deby a opéré un coup d'état électoral en ce jour du 21 avril 2016.

Les candidats de l'opposition ont créé une commission qui a compilé les résultats des électeurs de plusieurs régions du pays dont ils ont pu en disposer : Kebzabo 33,15% : Laoukein 25,82% ; Alhabo 14,89 % et Deby 10,10% . Ces résultats n'ont pas, à ce jour, été

contestés. Et même dans l'hypothèse invraisemblable que le président sortant ait 100% des voix au nord, il n'aurait tout au plus que 46%. Or, les témoins au dépouillement affirment que le président de la République a été battu dans presque toutes les régions. D'où pourrait donc venir le miracle qui fait qu'il remporte les élections au 1^{er} tour avec 61% ?

3.4) Un horizon bloqué

Pour nous, Idriss Deby Itno, qui s'est fait investir le 08 août 2016, est un Président illégitime et illégal que nous ne reconnaissons pas ! A la veille de cette honteuse investiture issu du coup d'état électoral du 21 avril 2016, l'opposition a organisé plusieurs activités importantes : un meeting populaire le 6 août, une marche pacifique le 7 août et une opération villes mortes le 8 août 2016. Toutes ces activités ont rencontré un succès éclatant. C'est la première fois qu'un regroupement de partis politiques a ainsi osé défier le régime, malgré l'interdiction du meeting et de la marche pacifique par le gouvernement.

En répondant à nos mots d'ordre, dont celui de la ville morte qui a été très largement suivi, les Tchadiens ont fait la démonstration de leur rejet de ce pouvoir illégal et illégitime.

Le rassemblement et les manifestations pacifiques sont des moyens d'expression prévus par la Loi 19 qui régit les partis politiques. La Constitution de la République autorise pleinement les partis politiques à organiser des marches pacifiques. Le droit était donc de notre côté, et l'illégalité, comme d'habitude, du côté du gouvernement. Et comme illégalité rime avec violence, le pouvoir en a usé et abusé, en déployant massivement des forces de sécurité, y compris les forces de 3^{ème} catégorie, éléments de la garde présidentielle qui sont placés directement sous l'autorité de Idriss Deby Itno. Ces éléments ont tiré à balles réelles sur des paisibles citoyens

Un manifestant a perdu l'œil et un autre jeune passant, Rombaye Emmanuel, venu de Sarh pour retirer son diplôme de baccalauréat qu'il venait de passer brillamment a été mortellement atteint par ces tirs. Tous les deux sont de jeunes tchadiens à la fleur de l'âge, en quête d'un avenir incertain.

Le président Deby, en faisant intervenir des forces de 3^{ème} catégorie, a ostensiblement violé la loi, car la garde présidentielle n'a pas vocation à intervenir dans le maintien de l'ordre. C'est dire que nous vivons dans l'insécurité la plus totale dans un pays où le président de la République viole systématiquement et tous les jours, les lois dont il est le garant.

Nous regrettons évidemment la présence à N'Djaména, le 8 août 2016, de Monsieur Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense, représentant la France à cette funeste investiture d'un président tchadien mal élu. Les Tchadiens comme tous les peuples du monde ont droit à la vie, à la justice, à la liberté et à la démocratie. Aucun motif sécuritaire, quel qu'il soit, ne peut justifier que la France, pays des droits de l'homme, pays de Voltaire, de Hugo, de Sartre et d'Aragon apporte un soutien total et absolu à un autocrate des tropiques qui viole du matin au soir les droits universels des tchadiens.

Pour notre part, nous voulons rassurer tout le monde que notre lutte ne s'arrête pas au 8 août 2016 : elle se poursuivra dans la durée, sur tous les fronts, dans le strict respect des lois, par des actions pacifiques.

Le seul choix qui reste aux démocrates tchadiens, c'est de livrer une lutte sans relâche contre ce système honni instauré par Idriss Deby et qui tient tout un peuple en otage.

Dans notre lutte démocratique, nous allons continuer à mobiliser le peuple tchadien pour qu'il se débarrasse de cette dictature anachronique. C'est notre travail, c'est notre mission. On ne demandera à personne de le faire à notre place. Seulement on ne comprend pas que pendant nous livrons ce combat inégal et épique, d'autres apportent leur soutien au dictateur de N'Djaména.

Le Tchad a été le premier territoire de l'empire colonial français à répondre à l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle. Le peuple tchadien a apporté sa modeste contribution à la libération de la France métropolitaine pour avoir accueilli sur son sol, nourri la troupe et mobilisé ses enfants dans les rangs de la célèbre deuxième division blindée qui a libéré Paris. Ils attendent en ces moments difficiles, du peuple français et de son Gouvernement, un peu de sympathie. Nous regrettons donc profondément que la France soit venue avaliser l'intronisation d'un homme qui, la veille de son sacre, faisait couler le sang de ses concitoyens.

Pendant son règne qui dure plus de 25 ans, Idriss Deby a mis en place un système de gestion patrimoniale des affaires publiques. Toutes les régies financières sont placées sous l'autorité de ses proches. Les marchés publics sont systématiquement octroyés de gré à gré, en violation de lois sur les marchés publics. Ils sont quasi totalement attribués aux parents du Président non sans avoir exagérément surfacturé les coûts. Ces parents du Président ne paient ni impôts, ni taxes. Tous les administrateurs et ordonnateurs des crédits des départements ministériels sont choisis parmi les membres de la famille présidentielle. Chacun d'eux a créé son entreprise qui fournit les services dans son département. Il fixe les prix et réceptionne le service fait. Il serait fastidieux de donner ici la liste exhaustive des méthodes du système instauré par le pouvoir pour piller les ressources du pays.

Le système instauré par Deby se caractérise aussi par le goût immodéré du lucre qui ponctue chacune de ses actions. En y ajoutant un zeste de tribalisme et de népotisme de plus, l'image serait parfaite. Deby a beau rafistoler son système, il est arrivé au bout de ses compétences et ne peut plus trouver de solutions à nos problèmes.

III) PERSPECTIVES

Les Tchadiens et le monde entier savent que Deby était éliminé dès le premier tour de l'élection présidentielle du 10 avril 2016. L'Internationale Socialiste a jugé non démocratique son élection.

En 25 ans de gestion du Président Deby, le Tchad est en situation de décrépitude avancée. Il n'y a pas morale et encore moins d'éthique : on vole, on pille et on tue à ciel ouvert. Le pilote du navire Tchad a conduit le pays dans un gouffre profond et à la banqueroute totale malgré les énormes rentrées financières que le Tchad n'a jamais connu depuis son existence. En dix ans (2004 – 2013) les recettes issues des revenus pétroliers se sont élevées à plusieurs dizaines de milliards d'euros. A cause de Deby, les Tchadiens ont raté la chance historique d'éradiquer la misère et de sortir du sous-développement.

Les 16 «mesurettes» du 1^{er} août 2016 prises par le Gouvernement ne régleront rien du tout. Pour éventuellement trouver les solutions d'un problème, il faut préalablement le poser correctement. Le Gouvernement a fait exactement ce que dit le proverbe tchadien : «Pour soigner le cheval malade, on saigne l'âne». Le système politique instauré par Deby n'est ni perfectible ni réformable. La seule solution c'est de mettre très rapidement fin à ce système mafieux.

3.1 Dialogue inclusif

Aujourd'hui, force est de constater que notre pays est tombé dans un gouffre profond. Pour l'en sortir, nous faisons appel à notre patriotisme et invitons à la modestie et à l'humilité ceux qui ont organisé un coup d'état électoral en avril 2016. Nous invitons le pouvoir de N'Djaména d'accepter, sans délai, un dialogue inclusif avec toutes les forces sociopolitiques du pays, sous les auspices des Nations unies et des partenaires du Tchad qui ont l'habitude de l'accompagner dans ce genre d'exercice. Et nous ne sommes pas les seuls à le demander.

Le Secrétaire Général Adjoint de l'ONU, M. Jeffrey FELTMAN, le 23 juillet 2016, à l'issue d'une audience avec Idriss Deby a demandé l'organisation d'un dialogue inclusif avant la tenue des élections législatives.

Le FONAC, lors de sa conférence de presse du 19 septembre a appelé le Gouvernement à un dialogue inclusif.

La Convention Tchadienne pour la défense des droits de l'homme (CTDDH) lors de son point de presse du 24 septembre 2016, après une analyse approfondie de la situation nationale est arrivée à la conclusion qu'il faut organiser de manière urgente un dialogue inclusif pour sortir le pays du pétrin.

3.2 Solutions nouvelles

Les parties prenantes au dialogue inclusif doivent convenir d'un pouvoir transitoire chargé de :

- ✓ L'assainissement de l'environnement politique :
 - Dépolitisation et démilitarisation de l'administration territoriale.
 - Interdiction d'activités militantes partisans les Chefs de circonscriptions administratives et leurs collaborateurs (Sultans, Chefs de canton, de village, de quartier ou de carré), ainsi que les responsables et agents des forces de défense et de sécurité.
 - Mise en œuvre des résolutions des états généraux de l'armée et de la justice.
 - Exercice en toute liberté et responsabilité par les journalistes de leur profession.
 - Neutralité et équité des médias publiques dans la couverture et diffusions de l'information.

- ✓ Organisation des élections libres, démocratiques et transparentes basées sur un fichier électoral biométrique avec l'utilisation des kits d'identification lors de la distribution de ces cartes d'électeurs et dans les bureaux de vote lors des scrutins.

C'est la seule façon de remettre sur les rails la locomotive Tchad pour l'acheminer vers un vrai processus démocratique vertueux qui favorisera le développement du pays et entamer la lutte contre la pauvreté. Pour y arriver aucun tchadien ne sera de trop et personne ne doit être laissé sur le quai.

Bibliographie

- Bernard Lanne, Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958, Administration, partis, élections ; Editions Karthala, 1988.
- Al Hadj Garondé Djarma, Témoignage d'un militant du Frolinat, l'Harmattan, 2003.
- Guy Labertit, Ibni (1949-2008) Une vie politique assassinée au Tchad, le GRI-GRI, 2013.
- Caman Bédou Oumar, Conférence – Débat, Chute du baril : le Tchad peut encore éviter le choc, N'Djaména, le 27 février 2016.
- Acheikh Ibn-Oumar, Le mandat présidentiel de trop ? Afrique Asie, septembre 2016.
- Regis Marzin, Les élections sans démocratie de mars et avril 2016 en Afrique Paris juillet 2016

ANNEXE 1

Quelques irrégularités du scrutin du 10 avril 2016

1. La composition des bureaux de vote a été faite en violation flagrante de l'article 39 du code électoral qui stipule qu'elle doit être paritaire. Comme on a pu le constater, la quasi-totalité de ces bureaux sont aux couleurs du MPS. L'attention de la CENI a été plusieurs fois attirée sur cette anomalie à l'effet de correction, malheureusement elle a rejeté la remarque et a persisté dans la violation de la loi.
2. Tout le monde a pu remarquer la pagaille, le jour du vote. Les électeurs erraient de bureau en bureau, de carré en carré, à la recherche de leurs bureaux de vote. Tout ce désordre n'aurait pas eu lieu si la CENI avait respecté les termes de l'article 19 du code électoral qui stipule que les listes électorales doivent être affichées devant les bureaux de vote trois (3) jours au moins avant le jour du vote. La CENI a délibérément et obstinément violé cette disposition du code malgré le rappel qui lui a été fait. Le Président de la CENI a affirmé haut et fort qu'il a fourni à ses délégués tout le nécessaire pour l'affichage à temps !
3. Le Président de la CENI a dit que tous les PV de dépouillement des résultats de tous les bureaux de vote ont été remis aux responsables des démembrements de la CENI. Et pourtant, à N'Djaména, dans beaucoup de bureaux de vote dans les 7^e et 8^e arrondissements et à Abéché, dans tous les bureaux de vote du 2^e arrondissement, il n'y avait pas de PV après le dépouillement des urnes. Où sont disparus ces PV ? Certains de nos militants ont eu la chance d'intercepter des PV et des urnes parallèles qui circulaient ça et là. Ne s'agit-il pas de ces PVs qui n'étaient pas disponibles là où ils devaient être ?
4. En violation flagrante des dispositions de l'article 73 du code électoral, la CENI mère a demandé à ses délégués d'Abéché de transférer à N'Djaména tous les PV pour qu'ils y soient centralisés. Or le code électoral stipule clairement que la centralisation doit se faire au niveau du démembrement de la CENI concerné.
5. La CENI mère et ses représentants déployés dans les régions pour superviser l'élection ont, en violation de l'article 39 du code électoral, mis en place des sous CENI, pour la plus part, composées uniquement des membres du MPS. C'est pour organiser les fraudes au moment de la compilation des résultats issus des bureaux de vote.
6. Plus grave et plus scandaleux, les perdiems de certains membres de bureaux de vote, ici à N'Djaména, n'ont pas été payés, entraînant une réaction vigoureuse des intéressés. Pourtant, selon le Président de la CENI, tous les responsables ont été servis pour assurer le paiement régulier de ces personnes.
7. Le PR de la CENI, lors de la rencontre du 9/4/2016 avec certains candidats, a informé que de l'argent a été remis à tous ses représentants envoyés dans les régions pour acheter des panneaux d'affichage, pour payer les personnes qui afficheront les listes, pour louer des tables et chaises. Certains membres des bureaux n'ont pas été payés. Bref des sommes considérables ont été détournées. On exige un contrôle de la gestion des ressources publiques de la CENI.
8. Des bureaux de vote additionnels, souvent avec un seul inscrit, sont ouverts dans les maisons des Chefs de carré et des délégués. N'importe qui peut venir voter autant de

foi qu'il le veut en s'inscrivant sur un cahier. (Machaga, dans le 8^e arrondissement, bureau de vote n°4) .

9. Les votes multiples sont observés un peu partout.
10. Le vote des militaires n'a pas été libre et moins encore transparent (des officiers habillés en civil dictent aux électeurs de choisir le candidat du MPS). Ceux qui refusent d'obtempérer ont été tabassés et enfermés.
11. Ici à N'Djamena, où siège la CENI, dans les quartiers jugés non favorables au MPS, beaucoup de bureau de vote ont ouvert tardivement (Amriguebé, carré 23). D'autres ont reçu de bulletins de vote en quantité insuffisante. La sous CENI n'a pas voulu les approvisionner.
12. Les délégués du PLD à Mobrone, dans le département d'Assoungba (Ouaddai) ont été tabassés et mis aux arrêts.
13. Dans le Canton Bourtail, l'ancien Député Habib Hissein et l'ancien Ministre Abderrahim Breme Hamid ont arraché des bulletins de vote des responsables de la CENI pour les emmener chez eux et bourrer des urnes.
14. A Bardé par Hadajar Hadid, dans le département d'Assoungba, le sous-préfet a mis aux arrêts 3 délégués du PLD (Ahmat Mahadi, Ahmat Hissein) et arrêté une voiture et son propriétaire (Adam Yahya).
15. Au village Nguéri par Hadjar Hadid, dans le département d'Assoungba, le Chef de village Abdallah Walda a été arrêté pour avoir protesté contre des militaires venus arracher une urne.
16. La plus part des bureaux de vote du 2^e arrondissement de la ville d'Abéché n'ont pas reçu de PV de la part de la CENI locale.
17. Dans le quartier Kabartou à Abéché, un militaire est venu arracher une urne en menaçant par une arme les membres du bureau de vote et les délégués.
18. Dans le 1^{er} arrondissement de N'Djamena le bureau de vote logé dans le centre de santé d'Ardebattiman une personne avec plusieurs cartes d'électeur a tenté de négocier le vote en justifiant que les propriétaires de ces cartes sont malades. Quand il a vu arriver les représentants du PLD, il a disparu dans son véhicule Camry immatriculé 18V 5051 B.
19. A N'Djamena dans le 10^e à Gozattore, à 12h30m, 2 bureaux de vote dans les carrés 14 et 15 n'ont pas encore reçu le matériel électoral. Le quartier est jugé favorable à l'opposition.
20. Le 10 avril 2016, à Abéché, dans un bureau de vote à Kamina, un électeur se présente avec une dizaine de cartes d'électeurs pour voter. Les militants de l'opposition présents sur le lieu ont tenté avec leur smartphones de photographier cette personne qui appela le Directeur de la Sureté du Territoire (DST). Ce dernier a procédé à l'arrestation des 5 militants de l'opposition 3 PLD (Mahamat Ahmat Youssouf, Amir Annour, Tidjani Oumar), 1 UNDR (Abderrahim Abdelkérime Mahadjir) et 1 CAP-SUR (Mahamat Ibrahim). Ils ont été libérés par leur geôlier le 12 avril 2016, dans l'après-midi.
21. A Le sous-préfet de Molou, par Adré, a refusé d'envoyer les urnes dans 3 villages dont le nombre d'électeurs s'élevait à 1800 personnes. Quand les habitants l'ont contacté pour s'en plaindre, il leur a répondu que toutes les façons, ils sont des Ouaddaiens et

ils voteront certainement pour le PLD. C'est pourquoi des urnes ne leur seront pas envoyées. Aussi donc ils n'ont pas voté, comme les autres tchadiens le 10 avril 2016.

22. Dans le Région de Goz-Beida, 50 délégués du PLD ont été chassés par les autorités traditionnelles et administratives. La voiture qui les déposait a été saisie et ils étaient obligés de marcher 60 km à pieds pour traverser la frontière et se réfugier au Soudan.